



TAB. XII.

N^{os} 204 à 250.

Waret del.

Imp. FIRMIN DIDOT et C^{ie} Paris.

TAB. XII.

L'HABIT ET LA robe de palais. — LES COUPES DU TAILLEUR.

L'habit : N^{os} 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219.

204, devant ; 217, derrière ; 205 et 206, pattes des poches ; 207, cran de renfort, gauche ; 208, cran de droite ; 209 et 210, autres crans ; 211, bordure de bougran que l'on met sur les bords de l'habit, entre l'étoffe et la doublure, pour soutenir d'une part les boutons, et de l'autre les boutonnières, comportant une partie du collet ; 212, dessous de la manche ; 213, dessus ; 214, botte de la manche ; 215, collet ; 216, la paire de poches ; 218, crans de gauche, 219 ; crans de droite, pour la réunion des plis de derrière.

La veste ou gilet : N^{os} 220, 221, 222, 223, 224, 225 et 226. — 220, devant ; 221, derrière ; 222-223, pattes des poches ; 224 et 225, crans de gauche et de droite ; 226, cran du collet de derrière. Oh ! c'est compliqué ; mais il faut se modérer en ne donnant pas tout intégralement.

La culotte : N^{os} 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234 et 235. — 228, devant ; 229, derrière ; 230, la ceinture ; 231, patte du milieu ; 232, boucle de derrière, la boucle, la patte et l'arrêt ; 233, la jarretière, avec la boutonnière de la boucle ; 234, le moule du bouton, et 235, montrant comment on façonne le moule en bois en le recouvrant d'étoffe. (*Encyclopédie*, 1770-71).

N^o 236. — L'homme habillé, d'après Lancret. Première partie du règne de Louis XV.

N^{os} 237 et 238. — Gilets, le premier en velours, richement brodé de soie de couleur et d'or, le second, de satin blanc, brodé de fleurs et orné aux poches de médaillons peints ayant la physionomie des dessus de tabatières que l'on mettait dans ces poches. Documents photographiques.

N^{os} 239 et 240. — L'habit aux pans rabattus du temps de Louis XVI et la bourse en crapaud marchant avec, d'après Moreau le jeune.

N^o 241. — L'habit de 1792, d'après Debucourt et Deveria.

N^o 242. — Le collet de l'habit de l'incroyable marchant avec la cravate écroûlique ; d'après Bosio et Eug. Lami.

N^o 243. — Le collet de l'habit, en 1816. (*Journal des modes*.)

Robe de palais : N^{os} 244, 245, 246, 247, 248 et 249. — 244, coupe de devant, par moitié ; 245, le derrière, de même ; 246, la manche ; 247, sa botte ; 248, ensemble de la robe ; 249, cette robe portée par un avocat au parlement, M. le Cauchois, figure historique (1784) ; d'après le dessin de Binet.

N^o 250. — Robe de l'avocat en 1887, dont on peut apprécier la différence par ce rapprochement, d'après le spirituel tableau de M. Jean Béraud, exposé au dernier salon.

FIN.